



MAITRISER LES NOUVEAUX OUTILS DE L'URBANISME

(PLU / PLUI)

URBANISME

Profil intervenant

Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public



Maîtriser le fonctionnement des documents locaux d'urbanisme.

→ DURÉE

1 journée (de 9h à 17h)
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

→ LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

→ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :
Moins de 500 habitants : 135 €
De 500 à 999 habitants : 155 €
De 1000 à 3999 habitants : 165 €
De 4000 à 9999 habitants : 175 €
+ De 9999 habitants : 185 €

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 240 €.

→ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable
• www.uniondesmairesduvaldoise.fr

A retourner par fax ou email

• (mél) formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
• (tel) 01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

→ PUBLIC CONCERNÉ

- Élu(e)s,
- Agents,
- Collaborateurs de cabinets.

→ CONTENU

La mise en œuvre des réformes récentes de l'urbanisme, issues notamment de la loi ALUR et de la loi NOTRe, impacte considérablement la planification urbaine : caducité des POS ; transfert de compétence PLU à l'échelle intercommunale ; passage au PLUI ; nouveau règlement de zone ; création des secteurs de projet ; nouvelles catégories de destination ; etc.

La formation se propose d'insister sur les contraintes et les potentialités de ces réformes :

- Les conséquences attachées à la caducité des POS ;
- Le transfert de compétence PLU et les procédures en cours ;
- La relation PLU / RNU ;
- Les caractéristiques du PLUI ;
- Peser sur l'élaboration et le contenu d'un PLUI
- Le rôle des OAP ;
- Les zones AU ;
- Le contenu des nouveaux règlements de zone ;
- Maîtriser la densité ;
- Les nouvelles catégories de destination ;
- Les régimes de dérogation aux règles d'urbanisme ;
- L'adaptation du PLU au terme d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité ;
- Les projets de réforme ;
- La relation entre le PLU et les outils opérationnels (droit de préemption, fiscalité de l'urbanisme, etc.).

